

## Médiateur

Conformément aux articles du Code de la Consommation L.611-1 et suivant et L.612-1 et suivant, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu à l'amiable par la Direction de Pilates Nantes, le consommateur pourra recourir gratuitement au médiateur agréé : Atlantique Médiation CONSO par mail ([consommation.atlantique-mediation.org](mailto:consommation.atlantique-mediation.org)) ou par courrier (Atlantique Médiation CONSO – Maison de l'avocat – 5 mail du Front Populaire, 44200 NANTES)